



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} OCTOBRE 2022

DÉLIBÉRATION N°22-14-08 : DESIGNATION DES DELEGUES ET REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DANS LES DIVERS SYNDICATS LOCAUX, ORGANISMES, ASSOCIATIONS ET AUTRES

Date de convocation : 23 septembre 2022

Date d'affichage : 23 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 25

Votants : 29

L'an deux mille vingt deux, premier octobre, le Conseil Municipal de Courdimanche, légalement convoqué, s'est réuni à dix sept heures, au gymnase Sainte-Apolline, boulevard des Chasseurs, sous la présidence de Madame Chantal de SARAN pour l'élection du Maire et sous la présidence de Sophie MATHARAN, Maire, pour les points suivants de l'ordre du jour.

La séance était retransmise en direct sur le site internet de la commune et sur la page facebook de la ville.

Étaient présents :

Mme Sophie MATHARAN, M. Pascal CRAFFK, Véronique GARDES, M. Hussen KEBE, Mme Marie LOPES-PASSI, M. Olivier FOLLMER, Mme Emilie EVRARD, M. Pascal HOUEIX, Mme Marianne GARRAUD, Mme Chantal de SARAN, M. Jean-Paul MARTIN, M. Alain WURTZ, Mme Francisca NONQUE, Mme Natalie CASaubON, M. Pascal ANDRIOT, Mme Elvira JAOUEN, M. Xavier COSTIL, Mme Lydia BUMENN, M. Christophe LHardy, M. Nicolas GIRARD, M. Olivier DE LOS BUEIS, M. Nicolas BABUT, Mme Sophie FAMECHON, Madame Caroline LUX, M. Benoit CHAVERON.

Étaient absents excusés et avait donné pouvoir :

M. Didier DAGUE	avait donné pouvoir à M. Xavier COSTIL
Mme Maud EONO	avait donné pouvoir à Mme Chantal de SARAN
Mme Laure CLEMENT	avait donné pouvoir à M. Hussen KEBE
Mme Séverine LIBER	avait donné pouvoir à Mme Elvira JAOUËN

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Pascal ANDRIOT, a été désigné secrétaire de séance.



DÉLIBÉRATION N° 22-14-08 : DESIGNATION DES DELEGUES ET REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DANS LES DIVERS SYNDICATS LOCAUX, ORGANISMES, ASSOCIATIONS ET AUTRES

Vu les articles L2121-21, L2121-33 et L5211-8 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune est représentée au sein de divers syndicats, organismes, associations et autres, et qu'il est nécessaire de procéder à l'élection de nouveaux délégués et représentants auprès de ces diverses instances,

Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret, une seule candidature ayant été déposée pour chaque poste à pourvoir,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et sur sa proposition,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 29 voix pour, se prononce favorablement sur la désignation des représentant de la commune, telle que précisée ci-dessous :

REPRESENTANT AU SEIN DU SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DU CENTRE COMMERCIAL DE LA LOUVIERE	
Titulaire : Nicolas GIRARD	Suppléant : Pascal CRAFFK

REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE COURDIMANCHE AUPRES DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'AMENAGEMENT CERGY-PONTOISE AMENAGEMENT
Assemblée spéciale et assemblée générale : Pascal HOUEIX

AGIR POUR LA VALORISATION PAR L'EMPLOI ET LES COMPETENCES (A.V.E.C.) – Mission Locale	
Titulaire : Véronique GARDES	Suppléante : Marianne GARRAUD

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE SAINTE APOLLINE	
Titulaire : Hussen KEBE	Suppléante : Véronique GARDES

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE SAINTE-APOLLINE POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	
Titulaire : Hussen KEBE	Suppléante : Véronique GARDES

SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION DE LA FOURRIÈRE ANIMALE DU VAL D'OISE	
Titulaire : Sophie FAMECHON	Suppléant : Nicolas BABUT

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU VAL D'OISE (SDEVO)	
Titulaire : Pascal HOUEIX	Suppléant : Christophe L'HARDY
CONSEIL LOCAL DE LA SANTÉ MENTALE (CLSM)	
Titulaire : Chantal de SARAN	Suppléant : Nicolas BABUT
CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DU VAL D'OISE (CAUE95)	
Représentant : Benoit CHAVERON	
CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE	
Titulaire : Véronique GARDES	Suppléant : Hussen KEBE
Plan Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)	
Représentante au conseil d'administration et au comité de programmation : Véronique GARDES	
Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la CACP	
Titulaire : Sophie MATHARAN	Suppléant : Nicolas GIRARD

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme, le 3 octobre 2022

Sophie MATHARAN

Maire de Courdimanche

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame la Maire de Courdimanche dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Haut à Cergy-Pontoise (95027), dans un délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (Informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>)